

Saint-Nazaire, le 07 septembre 2026

Madame la Procureure de la République
Palais de Justice
77 rue Albert de Mun
44600 SAINT-NAZAIRE

LR/AR

Objet : N° Parquet 23-13-037 Suivi de plainte pour faux et usage de faux d'un permis de construire.

Référence : Permis de construire PC 044 184 23 T0066 , 4 allée des Evenas 44600 Saint-Nazaire

Madame la Procureure de la République

J'ai l'honneur de m'adresser de nouveau à vous en ma qualité de président de l'association SPCNE.

Le 20/12/2024, nous vous avons sollicitée pour dénoncer ce permis de construire entaché de faux et usage de faux.

En août 2025, suite à l'ouverture d'une enquête préliminaire, le Commissariat de Saint-Nazaire m'a auditionné pour avoir de plus amples précisions sur ce dossier.

N'ayant pas eu de retour de la part du Commissariat sur la suite donnée, concernant la partie pénale, je me suis permis le 04/02/2026, de vous adresser un courrier de rappel reçu au bureau d'ordre le 09/02/2026, auquel vous m'avez répondu le 13/02/2026 que le dossier est en cours d'enquête depuis le 02/05/2025 (Voir pièce jointe).

Or, il s'avère que ce permis, pourtant contesté, a fait l'objet d'un permis modificatif (probablement demandé par la Mairie) que nous avons analysé de près.

Nos constatations sont les suivantes :

- 1) L'architecte n'est pas le même ;
- 2) Ce permis est entaché d'erreurs sur les cotes.
- 3) La représentation graphique des arbres sur la parcelle camoufle le faux utilisé dans le permis initial.

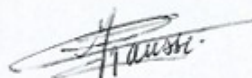
Je vous informe que par un recours amiable, nous avons déjà adressé à la mairie de SAINT-NAZAIRE nos observations sur les anomalies constatées sur ce permis modificatif, dont copie jointe.

Par la présente , nous vous sollicitons aux fins de connaître votre décision sur la suite à donner à cette affaire.

Dans l'attente, veuillez agréer l'expression de notre parfaite considération.

Le Président de la SPCNE

Michel CHAUSSE



Saint-Nazaire, le 13/02/26

OBJET : votre demande

Numéro de Parquet à rappeler : 25-013-037

Sauvegarde et protection
de la corniche nazairienne
110 rue Ferdinand Buisson
44600 ST-NAZAIRE

Suite à votre demande, nous vous précisons ci-dessous la situation du dossier

- ☐ aucune procédure enregistrée à ce jour. Bien vouloir renouveler votre demande ultérieurement.
 Délais d'enquête, délais d'enregistrement = plusieurs semaines ou plusieurs mois selon les cas.
- ☒ dossier en cours d'enquête depuis le 02/05/25 auprès de :
☐ gendarmerie ☒ commissariat de police de St Nazaire
 Bien vouloir renouveler votre demande ultérieurement.
- ☐ dossier en attente de décision chez l'un des magistrats du Parquet depuis le
 Bien vouloir renouveler votre demande ultérieurement pour connaître la suite donnée à ce dossier.
- ☐ dossier jugé le (se renseigner auprès du service CORRECTIONNEL).
- ☐ dossier classé sans suite le ☐ auteur inconnu ☐ infraction insuffisamment caractérisée
- ☐ dossier transmis au service AUDIENCEMENT
☐ pour fixation d'une date d'audience
☐ le dossier passera à l'audience du ☐ devant le tribunal correctionnel
☐ devant le tribunal de police
- ☐ dossier transmis au TRIBUNAL POUR ENFANTS
☐ cabinet A ☐ dossier pénal / audience du
☐ cabinet B ☐ dossier civil
- ☐ dossier transmis à un JUGE D'INSTRUCTION ☐ cabinet d'instruction 1 ☐ cabinet d'instruction 2
- ☐ dossier transmis au TRIBUNAL de ☐ POLICE ☐ JUDICIAIRE de
 le (Pour tout renseignement, veuillez contacter ce tribunal).
- ☐ dossier transmis à l'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC (OMP). Veuillez contacter le commissariat de police.

LE BUREAU D'ORDRE

 Bureau d'Ordre

Monsieur le Maire de SAINT-NAZAIRE
Mairie de SAINT-NAZAIRE
Place François Blanche
BP 416
44606 SAINT-NAZAIRE Cedex

LR/AR

Objet : Recours gracieux

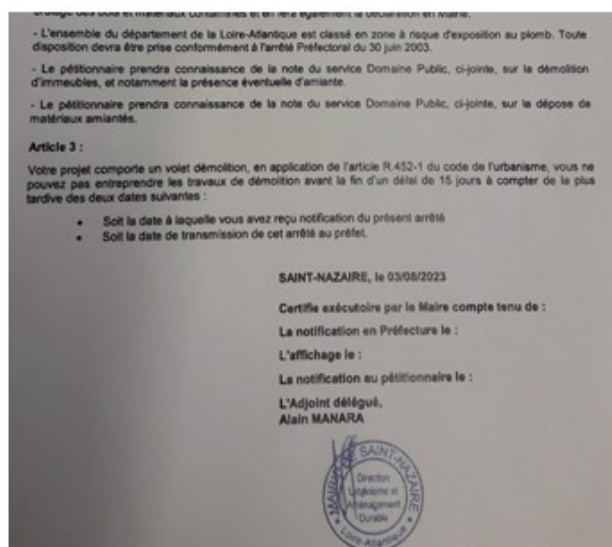
Référence : Permis de construire 044 184 23T0066 M01 sur les parcelles YN221 et YN222

Monsieur le Maire

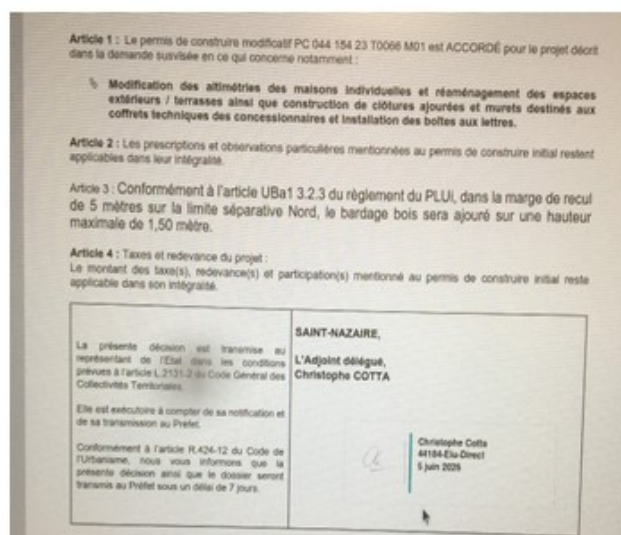
Sur l'arrêté d'autorisation :

En l'espèce :

L'arrêté signé mentionne pas la date de notification en Préfecture, ni la date de l'affichage, ni la date de notification au pétitionnaire.



Autorisation 03/08/2023



Autorisation 05/06/2026

Discussion :

Si le pétitionnaire n'a pas eu notification de cet arrêté, comment a-t-il pu procéder à l'affichage sur le site ? Rappel sur le délai de recours (Affichage sur le terrain) ;

Si la notification au pétitionnaire n'est pas mentionnée, quelle est la date précise, à partir de laquelle un recours de tiers est-il recevable ?

1. Y a-t-il obligation de formaliser un recours à partir de la date de notification à la Préfecture ?
2. Y a-t-il obligation de formaliser un recours à partir de la date de l'affichage en Mairie ?

Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement
Siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE

Tél. 02 40 70 18 41 – Fax. 02 40 00 98 50 – E-mail : spcne44@yahoo.fr – Site internet : www.spcne.org

Page 1 / 5

3. Y a-t-il obligation de formaliser un recours à partir de la date de l'avis de la Mairie ?

Conclusions :

Nous optons pour le point 3 par manque de règles ou de références.

Par ailleurs, nous notons la prescription concernant la recherche en plomb. En conséquence nous demandons le résultat de cette recherche si un CREP a été réalisé.

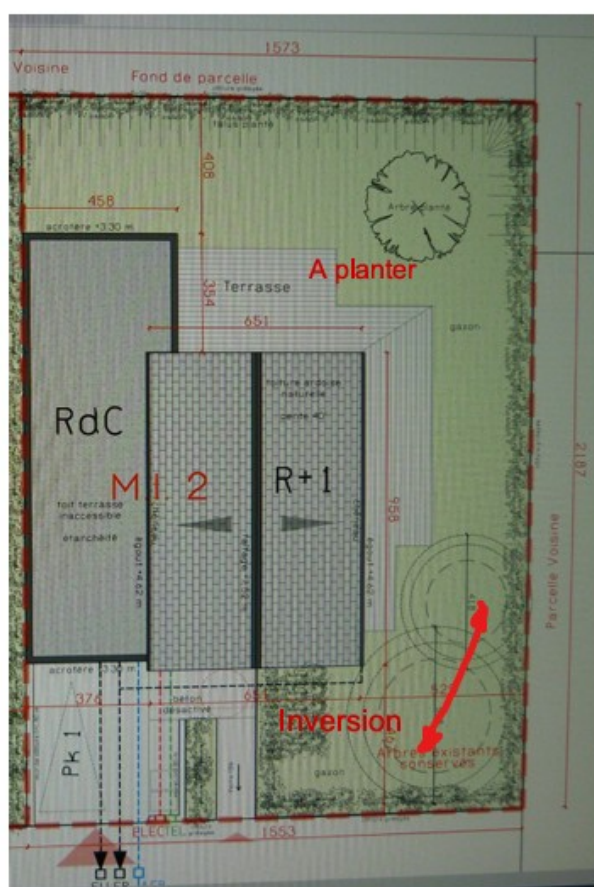
Sur la demande de permis de construire :

1) Plan masse et représentation des arbres existants

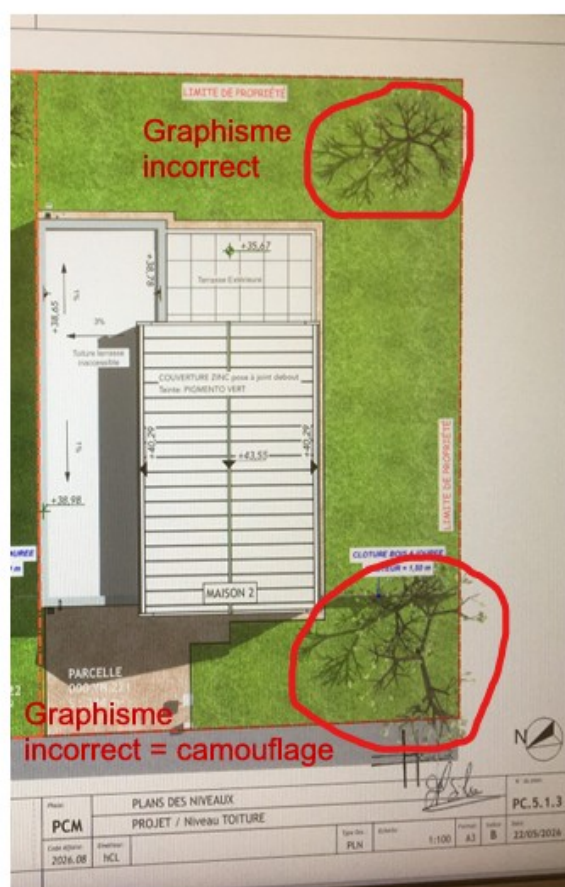
L'architecte du permis initial était Monsieur Eric MARTIN qui a fait un faux et usage de faux en inversant deux chênes verts dont un qui est répertorié dans le PLUI, donc protégé. Ce fait a été dénoncé auprès de la Mairie et de la Procureure de la République. Les plans représentaient les limites de protection du houppier mais inversées volontairement, pour pouvoir implanter la maison 2 sans contrainte.

L'architecte du permis modificatif est DPLG, représenté par Monsieur HELDER DA SILVA qui, grâce à un graphisme non normé représente les arbres sans houppier de façon à camoufler le faux antérieur. Entre temps, pour que la maison 2 puisse être implantée sans contrainte, les deux arbres ont été franchement massacrés de sorte qu'ils ne seront très longs avant de périr.

Est-ce que le second architecte a eu l'autorisation du premier ? Merci de nous en apporter la preuve.



23T0066 Initial



23T0066 Modificatif

Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement
Siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE

Tél. 02 40 70 18 41 – Fax. 02 40 00 98 50 – E-mail : spcne44@yahoo.fr – Site internet : www.spcne.org

Page 2 / 5

Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement
Siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE

Tél. 02 40 70 18 41 – Fax. 02 40 00 98 50 – E-mail : spcne44@yahoo.fr – Site internet : www.spcne.org

Page 4 / 7

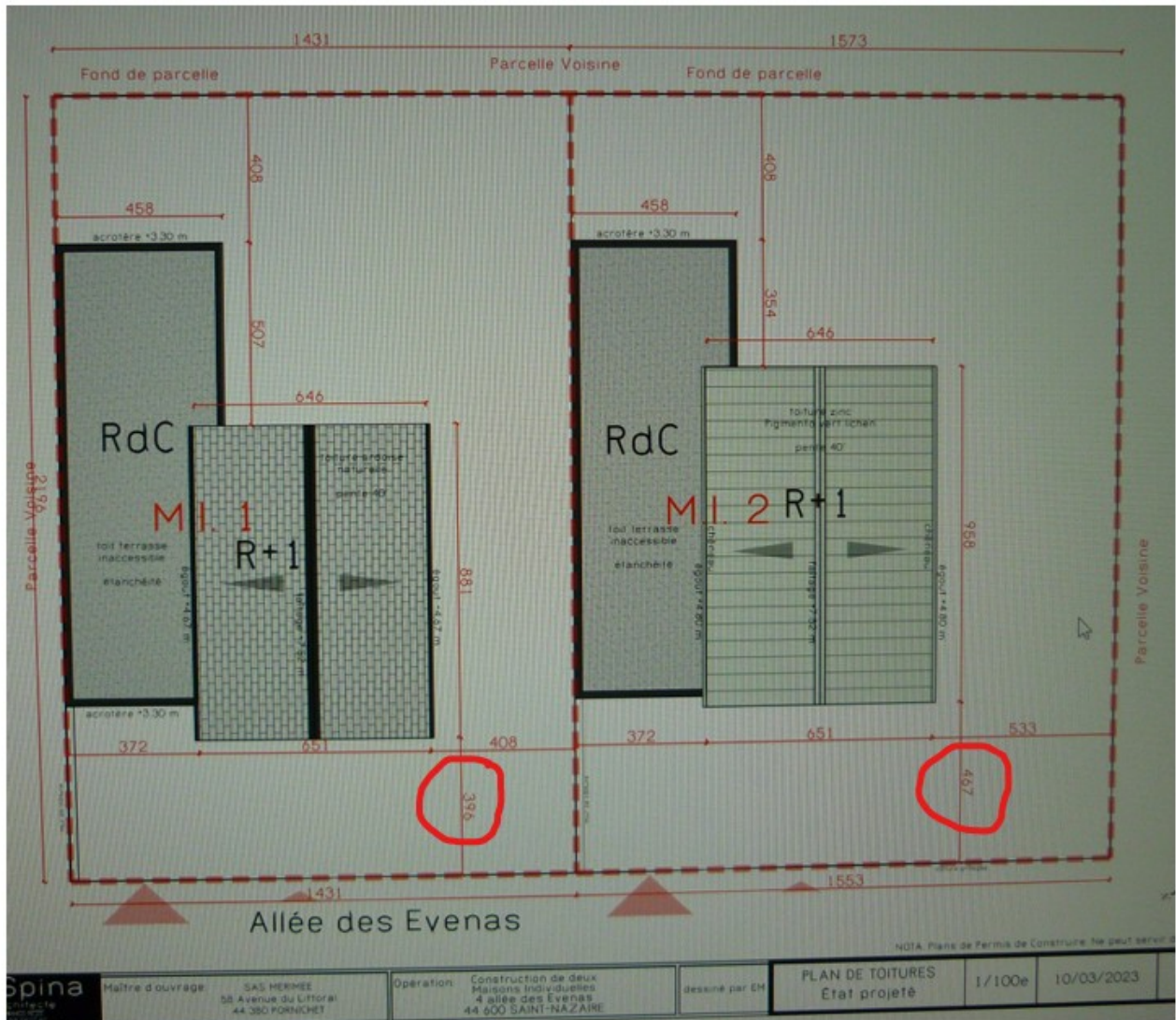
2) Plan masse et recul par rapport à limite de propriété

Dans le permis initial, le recul maison 1 = 3,96 m et maison 2 = 4,67 m. La conformité de ces reculs par rapport au plan masse est correcte.

Dans le permis modificatif, le recul maison 1 = 3,94 m et maison 2 = 3,96 m. La conformité de ces reculs par rapport au plan masse de ce modificatif est correcte mais **incorrecte par rapport au plan initial, qui reflète la réalité des implantations des maisons**.

Conclusions :

Les cotes des niveaux ont été régularisées mais, paradoxalement, il est très étonnant de constater que même lorsque le bâti est réalisé, les cotes de reculs changent.



23T0066 Permis initial

Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement
Siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE

Tél. 02 40 70 18 41 – Fax. 02 40 00 98 50 - E-mail : spcne44@yahoo.fr – Site internet : www.spcne.org

Page 3 / 5

Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement
Siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE

Tél. 02 40 70 18 41 – Fax. 02 40 00 98 50 - E-mail : spcne44@yahoo.fr – Site internet : www.spcne.org

Page 5 / 7



23T0066 Permis modificatif

3) Sur la notice inventoriant les modifications :

Nous notons : « la plantation de 2 arbres en fond de parcelles pour compenser l'arrachage d'un arbre dans le terrain initial. ». Les 2 arbres étaient prévus dans le permis initial, les 2 autres devaient être « préservés »

Le riverain nous a assuré qu'il n'en était rien car aucun arbre n'a été arraché mais 2 ont été largement massacrés dont un répertorié selon le PLUI.

Faux	•	Dans le cadre des travaux et améliorations de projet effectués selon la Maîtrise d'Ouvrage, les modifications du projet initial du permis de construire sont les suivantes : - La réalisation de murets destinés à accueillir les coffrets techniques en limite de propriété, ainsi que les Boîtes aux lettres. - La réalisation de clôtures vis-à-vis de l'Allée des Evenas en retrait par rapport au trottoir adossées aux maisons individuelles créées en soubassement béton et lamelles de bois horizontales ajourées équipées de portillon en acier thermolaqué avec grillage. - Plantation de deux arbres en fond de parcelle en guise de compensation d'arrachage d'un arbre dans le terrain initial. - La Reconfiguration et redimensionnement des Terrasses Extérieures. - Une élévation des deux maisons individuelles et des niveaux finis de Rez-de-Chaussée pour éviter le plain-pied et les infiltrations liées à l'eau.
-------------	---	---

Inventaire des modifications

Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement
Siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE

Tél. 02 40 70 18 41 – Fax. 02 40 00 98 50 - E-mail : spcne44@yahoo.fr – Site internet : www.spcne.org

Page 4 / 5

Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement
Siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE

Tél. 02 40 70 18 41 – Fax. 02 40 00 98 50 - E-mail : spcne44@yahoo.fr – Site internet : www.spcne.org

Page 6 / 7

Compte tenu de ce qui est constaté sur ce permis de construire modificatif, nous demandons de votre part réponses aux incohérences de ce dossier, et contraindre le demandeur la correction de ses documents.

Vous remerciant, par avance de votre sollicitude, veuillez agréer Monsieur le Maire l'expression de notre parfaite considération ;

Le Président de la SPCNE

Michel CHAUSSE



Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement
Siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE

Tél. 02 40 70 18 41 – Fax. 02 40 00 98 50 - E-mail : spcne44@yahoo.fr – Site internet : www.spcne.org

Page 5 / 5

Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement
Siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE

Tél. 02 40 70 18 41 – Fax. 02 40 00 98 50 - E-mail : spcne44@yahoo.fr – Site internet : www.spcne.org

Page 7 / 7